

Approuvé le 10 avril 2025

 Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement

 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement

-  Forêt communale
-  Forêt départementale
-  Forêt domaniale

— Canalisations d'alimentation en eau potable  
— Canalisations d'assainissement

Périmètre du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » au titre de l'article L612-1 du code de l'urbanisme

Zone tampon du périmètre du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

 Obligations Légales de débroussaillage (OLD) mentionnées à l'article L. 131-10 du Code forestier

## Droit de Préemption Urbain

 Bâti  
 Parcelle

